



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DU 29 août 2023**

Auto-Saisine

Avis : *Avis
Simple*

DEMANDE

N° de dossier : PC 086- 275 23 A 0002
Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 5-juil.-23
Dossier suivi par : <POLE expéditeur> - <Correspondant POLE>
Nom du pétitionnaire : CS du Carroi – VALECO
Commune : USSEAU
Document d'urbanisme en vigueur :
Objet de la demande : Centrale solaire photovoltaïque au sol

PROJET

Caractéristiques du demandeur :

Qualité du demandeur :

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :

OUI NON

Si non, précisez :

Caractéristique du projet :

N°parcelle cadastrale : B 739 – 741 – 742 – 744

Construction / installation photovoltaïque : OUI NON

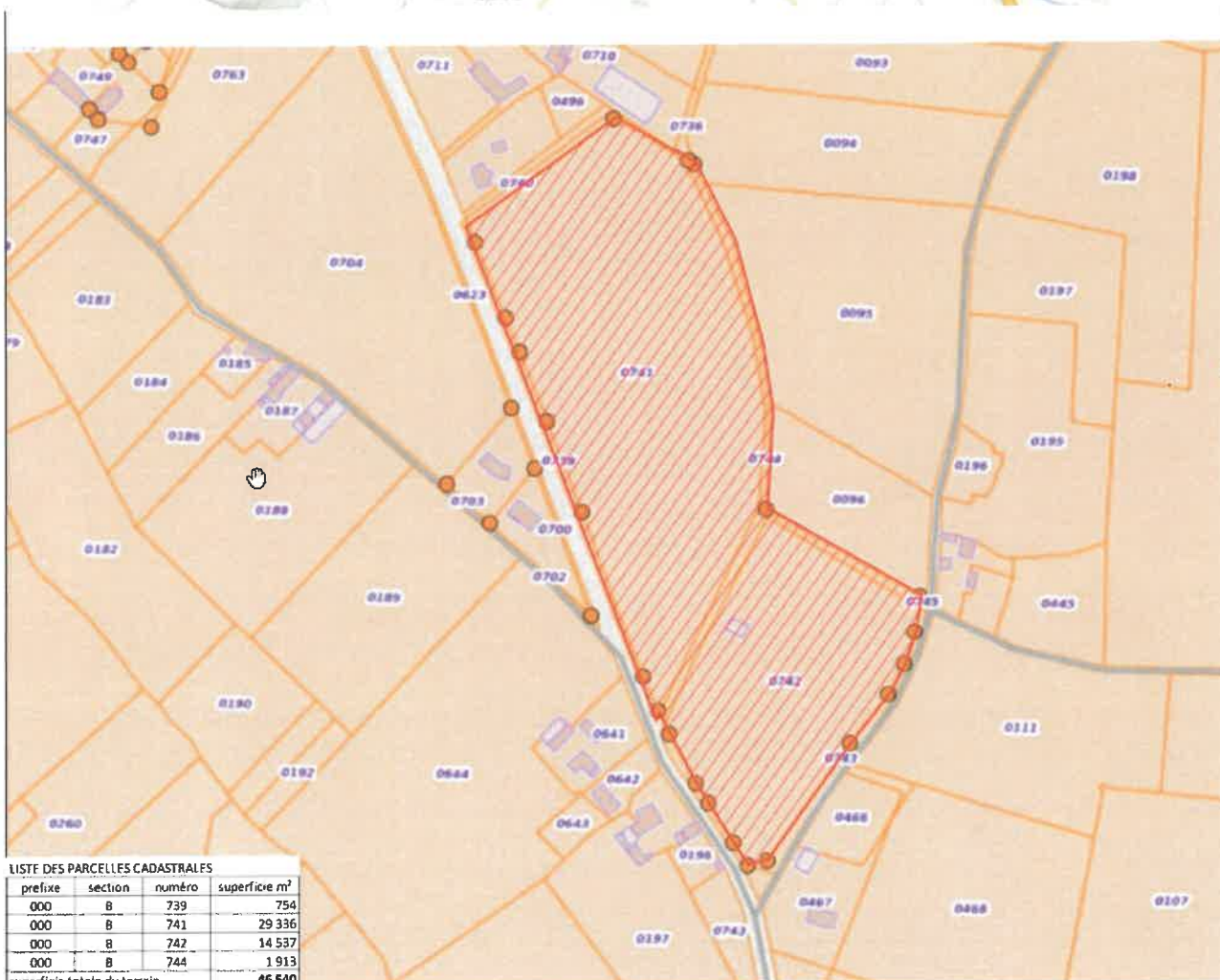
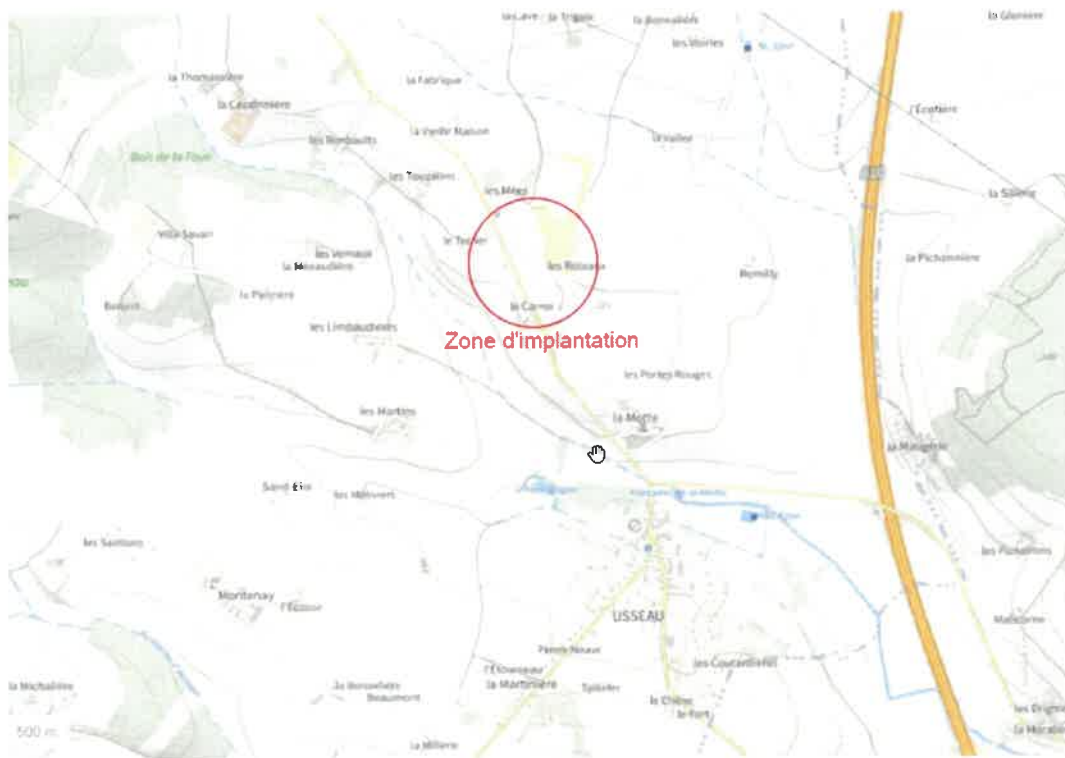
Surface projetée : 18489 m²

Utilisation actuelle du sol : ancienne carrière

Justification du projet :

ancienne carrière

LOCALISATION DU PROJET



EXTRAIT CADASTRAL



PHOTO AERIENNE

--- Limite parcellaire



PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

L'administration propose un avis **défavorable** :

Le site du projet est caractérisé par une richesse biologique importante. A noter la présence de :

- 152 espèces végétales dont deux sont en danger ou vulnérables à la liste rouge régionale et très rares localement avec seulement 1 observation chacune depuis 2000 : Orchis des bois et Concombre d'Ane : fort enjeu local de conservation.
- 2 ha d'habitat d'intérêt communautaire présentant un enjeu local de conservation fort : pelouses-sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- avifaune riche dont 10 espèces patrimoniales nicheuses sur le site et un enjeu habitat d'espèces fort associé
- Pour autant, les impacts bruts sont sous-évalués avec aucun impact recensé sur la flore ni sur les habitats d'intérêt communautaire.
- La séquence ERC est également largement incomplète :
 - x Absence de variantes
 - x Absence d'évitement : aucun évitement des secteurs à enjeu fort du site, aucun évitement des habitats d'espèces protégées, aucun évitement des habitats d'intérêt communautaire.

AVIS DE LA CDPENAF DU 29 août 2023

Résultats du vote :

Avis favorable : 2

Abstention : 4

Défavorable : 11

Non votant : 0

L'avis **défavorable** est majoritairement exprimé par la Commission.


Le directeur départemental
des territoires

Benoît PRÉVOST REVOL